

## Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)  
 Divulcation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2018-2019  
 Trimestre : avril à juin

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuels
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	1012	49	4 747,15 \$	15 179,14 \$
Rogers	Tablette	4	1		168,16 \$
Rogers	Clé Internet	4	0		64,82 \$
Telus	Cellulaire	147	0	1 462,48 \$	2 993,37 \$
Telus	Tablette	4	0		82,80 \$

### Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.  
 Données comptabilisées au 30 juin 2018.